

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 05 avril 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS RICHARD François – OZENNE Benoît – BONNEL Ludovic – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

ABSENT EXCUSE : Mr LOISEAU Dominique qui donne procuration de vote à Mr RICHARD François.

ABSENTS : Mme BOUDIN Sylvie – Mr SEVELIN Emilien.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur RICHARD François est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION CCAS 2018

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 24 octobre 2017 décidant la dissolution du CCAS de la Commune au 31 décembre 2017, Elle soumet au Conseil municipal le compte de gestion 2018 transmis par Monsieur le Receveur municipal arrêtant définitivement le budget du CCAS afin de procéder à l'intégration des résultats au Budget de la Commune.

Il laisse apparaître les résultats suivants :

- En section de Fonctionnement : 9.022,44 €
- En section d'Investissement : 6.013,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le Compte de Gestion CCAS 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il existe une différence entre le compte administratif et le compte de gestion et précise que cette différence ne provient pas de l'exécution du Budget mais d'intégrations complémentaires, par opération d'ordre non budgétaire, à savoir :

- Dissolution du CCAS et intégration dans la Commune suite à délibération en date du 24/10/2017 :
 - Fonctionnement : + 9.022,44 €
 - Investissement : +6.013,00 €
- Régularisation des compte 1069/1068 suite à dissolution du SIER Nord-Vimeu en 2016 :
 - Investissement : – 4.040,15 €

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LAROBÉ Daniel, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Madame le Maire :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessous

RESULTAT DE L'EXERCICE	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	933.550,94	97.690,92	1.031.241,86
Dépenses	892.763,75	294.112,94	1.186.876,69
Résultats de l'exercice Avant intégration du CCAS	40.787,19	-196.422,02	-155.634,83

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2017	Résultat exercice 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat de clôture Exercice 2018	Résultat de clôture après intégration et régularisation
Fonctionnement	878.623,32	40.787,19		919.410,51	928.432,95
Investissement	60.424,89	-196.422,02	20.780,85	- 156.777,98	-154.805,13
	939.048,21	-155.634,83		762.632,53	773.627,82

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- ADOPTE le Compte de Gestion 2018
- ADOPTE le Compte Administratif 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Considérant que seul le résultat en section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Besoin de financement de la section d'investissement
(Crédit au compte 1068 du Budget Primitif 2019).....154.805,13 euros
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement
(Ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.....773.627,82 euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIERE ET TAXE D'HABITATION 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide, cette année encore, de ne pas les augmenter et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'Habitation23,93 %
- Taxe sur le Foncier Bâti.....23,43 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti.....43,79 %

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Madame le Maire soumet à l'approbation des Membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1.663.425,47	1.663.425,47
Section d'Investissement	606.175,06	606.175,06
TOTAL DU BUDGET	2.269.600 ,53	2.269.600,53

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- ADOPTE le Budget Primitif 2019

REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement du Cimetière Communal. Celui-ci est adopté à l'unanimité des Membres présents ou représentés

Monsieur LAROBÉ Daniel signale que les chatons des arbres longeant le Cimetière sur la RD 2 tombent sur les sépultures. Ils demandent que contact soit pris avec le Conseil Départemental de la Somme (Agence Routière) afin d'en demander l'abattage.

PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil municipal procède à l'organisation des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire sollicite le concours de deux Membres du Conseil afin d'accompagner les enfants lors des transports Aller et Retour de la Classe Verte à MERLIMONT.
- Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la préparation d'un long- métrage en Normandie et notamment à LE TREPORT, de début avril à fin juin, des postes sont à pourvoir (stagiaire – assistant décorateur – assistant peintre – peintre et constructeur/menusiers bois).
- Madame le Maire fait un petit compte-rendu sur le diagnostic de sûreté établi par la Cellule de Prévention Technique de la Malveillance d'Amiens.
- Madame VILPOIX Béatrice rapporte les plaintes qui lui ont été adressées concernant l'état déplorable d'un des jardins rue de la chapelle (amoncellement d'objets et débris en tous genres)

La séance est levée à 19 H 25

